

L'Etat français reconnu responsable dans l'affaire Merah

écrit par Maxime | 29 juillet 2016



Le 12 juillet dernier, le tribunal administratif de Nîmes a reconnu que l'Etat français est responsable dans l'affaire Merah.

Selon le tribunal, dans la mesure où il était surveillé par les renseignements depuis 2006, en raison de sa fréquentation d'islamistes, faisait l'objet d'une fiche « S » (sûreté de l'Etat), **il est anormal qu'il ait pu, sans être inquiété, quitter à nouveau le territoire français pour se rendre au Pakistan en 2011.**

A son retour, **sa surveillance a été interrompue au lieu d'être renforcée** alors qu'il était identifié comme islamiste. Dans l'ensemble, plus de 120.000 euros d'indemnités ont été accordées à la famille d'une victime. C'est le contribuable qui paie...

L'affaire est brièvement évoquée par Atlantico : <http://www.atlantico.fr/pepites/etat-accuse-faute-et-juge-partiellement-responsable-assassinat-militaire-mohamed-merah-2762298.html>